

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 14 AVRIL 2022 A 19H00

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Vingt Deux, le **14 AVRIL A 19H00**

Extrait affiché le :
15 avril 2022

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

2ème séance 2022

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, M. EVRARD Luc, M. ROMARY Fabrice, Mme RAIZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, Mme TRARBACH Carole, Mme ELI Emilie, Monsieur BURGER Emmanuel, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Article 2122-22 du CGCT :
Décisions prises par
Le Maire.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. COLIN Joël à Mme FERREIRA-PIERRAT Maria
Mme CLANCHÉ Ghyslaine à Mme DUPONT Virginie
Mme RUYER Christine à Mme ADAM Nathalie
Mme BENOIT Marie-Hélène à M. CHMIDLIN Stéphane
M. BAUDONNEL David à Mme TRIQUET Nadia
Mme SCHILLINGER Stella à M. RAMBOURG Bernard

Absents excusés :

M. PIERRAT-LABOLLE Julien

N° 57/2022

Secrétaire de séance : Mme TRARBACH Carole

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; le Conseil Municipal prend acte des décisions que le Maire a prises par délégation du Conseil Municipal :

- n° 05/2022 portant sur la signature d'un bail de 3 ans avec Madame O.FERRY et M. J BLANCHET pour la location d'un logement à l'adresse du n° 4 avenue du 21ème BCP. Le loyer mensuel est de 500 € auxquels s'ajoutent 30 € de charges mensuelles.
- n° 06/2022 portant sur la signature d'un bail de 1 an au bénéfice de Madame Chloé ATLAN qui loue un local communal à l'adresse du 32 rue Jules Ferry. Le loyer mensuel est de 150 € auxquels s'ajoutent 150 € de provisions sur charges.
- n°07/2022 portant sur la signature d'un bail de 3 ans avec Madame M.C VITRY et M. G CHAMBRY pour la location d'un logement à l'adresse du 4 avenue du 21ème BCP. Le loyer mensuel est de 500 € auxquels s'ajoutent 30 € de charges mensuelles.
- n° 08/2022 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur 11 biens.

Les décisions sont affichées en Mairie.

Ainsi fait et délibéré, en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,